

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUIN 2022 A 20H00

DATE DE LA CONVOCATION :

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
MM Romain ANDRE, Pierrick GARNIER, Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Conseillers Municipaux

Excusés : Mme Elsa FLEURY, M. Maxime PONTARLIER,

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOREL

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 19 MAI 2022
- 2) DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DE LA SDF
- 3) DELIBERATION POUR LES ACTES ADMINISTRATIFS
- 4) DELIBERATION VENTE D'HERBE
- 5) DELIBERATION PARCELLE PYLONE
- 6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE RENDU

POINT N°1. Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 19 Mai 2022

Le compte rendu du 19 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. Le Maire avise les membres du CM de la dégradation d'une vasque et de la faïence dans les toilettes de la salle des fêtes lors de la location de la salle du 12/13 février 2022. Il est nécessaire de délibérer afin d'assurer le recouvrement des dégâts pour un montant de 1080 € auprès des personnes concernées. A l'unanimité, Le CM autorise, le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

POINT N°3. Comme suite à la circulaire préfectorale, le 1^{er} juillet 2022, s'appliquera la réforme de simplification des modalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. Certaines communes ont d'ailleurs déjà délibéré sur ce droit d'option. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique. Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des CM est désormais expressément détaillé. Le compte rendu de ces séances est quant à lui, supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance. A l'unanimité, Le CM autorise, le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

POINT N°4. Proposition de la vente d'herbe au plus offrant. Une seule réponse du GAEC du Mont de Bulle pour la somme de 50 €. Votre accord est demandé. Accord du CM à l'unanimité.

POINT N°5. L'antenne télécom sur le terrain appartenant à notre collectivité est situé 'Stade Route de Bannans. La convention que nous avons signée initialement avec la société Orange France nous a cédé la propriété du pylône. Le 28 AOUT 2019 un Bail de 12 ans avec un loyer de 2 000 € et le versement dès la prise d'effet du bail de 12 000 € correspondant aux 6 premières années de loyer. Ensuite 2 000 € par an pendant les 6 dernières années. Dans l'objectif de pérenniser la couverture des réseaux mobiles en France et dans le cadre de notre plan d'investissement sur le long terme, nous lançons une démarche d'acquisition des terrains sur lesquels sont édifiés nos pylônes. Nous vous proposons d'acquérir l'emprise d'environ 50 m² de ce point haut télécom pour un montant de 14 000,00 €. A noter que tous les frais administratifs et notaires liés à cette vente seraient à la charge intégrale d'ATC France. A l'unanimité, Le CM autorise, le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

POINT N°6.

- **Dans le cadre du schéma local des mobilités.**

La création de continuités piétonnes et l'apaisement des bourgs centres (autour des écoles, entre-les lotissements/aires de jeux, marquage au sol, mobilier, signalétiques).

L'aménagement de liaisons cyclables intercommunales (exemple, marquage au sol de voie banalisée). La CFD va préparer les expérimentations et recherche à cet effet des communes qui souhaitent participer aux expérimentations. Mr le Maire demande au CM de faire part de ces envies et idées sur la commune. Il décide de nommer M. Romain ANDRE et M. Pierrick GARNIER afin de préparer et faire des propositions sur le sujet, avec la participation de la population.

- **Dossier de proposition d'embauche d'une secrétaire par les 5 communes du SEVAD.** A la suite des difficultés pour le remplacement des secrétaires de mairie, les 5 communes proposent l'évolution du SEVAD en syndicat à la carte : La prise de compétences supplémentaires à la carte, notamment la mutualisation de moyens humains (secrétaire de mairie). Cette réunion d'information précisera notamment :

Le mode de fonctionnement d'un syndicat à la carte

Comment faire évoluer l'actuel SEVAD en syndicat à la carte par une mise à jour statutaire (modalités juridiques et pratiques)

Les éléments clés à prévoir sur le fonctionnement d'un syndicat à la carte (éléments fixés dans les statuts et éléments fixés par délibérations du comité syndical).

Consultation du CABINET KPMG à accompagner le SEVAD, pour un montant forfaitaire de 620 €, prise en charge par le SEVAD.

- **La direction générale des finances publique** a engagé un vaste chantier de restructuration de son réseau local afin d'améliorer l'offre de service aux élus locaux et usagers. Le nouveau réseau de proximité sera placé sous l'autorité de Monsieur Gilles HERNANDEZ, et sera implanté dans les locaux de l'actuelle trésorerie de PONTARLIER rue des capucins. Le SGC (service de gestion comptable) sera accompagné, pour toutes les questions d'expertises, d'une conseillère aux décideurs locaux (CDL), Madame Jocelyne HERNANDEZ. Elle assurera à compter du 1^{er} septembre prochain l'offre de conseil aux élus locaux sur tout le territoire de la CFD. Le SGC et la CDL travailleront en étroite collaboration afin de nous offrir un service public rénové. La CDL, assurera une permanence dans les locaux de la CFD. Concernant le volet fiscal, nos concitoyens continueront d'être accueillis au sein du service des impôts des particuliers de Pontarlier.

- **Rapport de l'enquête publique** est disponible pour consultation aux heures d'ouvertures de la Mairie

- **SYDED Groupement d'achats d'énergies.** Suite à notre adhésion aux prochains marchés d'électricité, débutant au plus tôt le 1^{er} janvier 2023, le Maire informe le CM que le fournisseur d'électricité EDF a été choisi. Au regard de la crise énergétique en cours, des hausses de factures d'électricité de + 150 % en 2023, par rapport aux prix des marchés du groupement 2022 sont attendus. Cette situation de hausse des prix peut conduire à des prix contractualisés dans le cadre du groupement d'achat supérieur au TRV (Tarifs règlementés de vente, soit « tarifs bleus »). Au regard de cette situation, il est proposé aux membres de basculer en TRV à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve du respect des critères d'éligibilités, à savoir :

Notre structure emploie moins de 10 personnes et notre chiffre d'affaires, les recettes ou le total du bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros. Etant éligible et après en avoir délibéré, le CM donne son accord à l'unanimité pour retourner l'attestation

- **Travaux de l'église.** M. le maire informe le CM que l'entreprise BODET va intervenir le 6 et 7 juillet pour la mise aux normes électrique et les battants des cloches.
- **Travaux terrain de jeux.** Accord de 50% de subvention de la région pour les travaux du terrain de jeux, qui débuteront début septembre.
- **Fibre optique.** Raccordement des exploitations agricoles, installation des poteaux bois. Une réunion publique avec la commune de Bannans est programmée en septembre pour informer de la mise en place et le fonctionnement du branchement à la fibre.

La séance est levée à 22 h

La secrétaire